



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION
PARAMÉDICALE ET SOCIALE

DEVENEZ AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE **En vous formant par la voie de l'apprentissage**



La formation en apprentissage permet de bénéficier d'une formation de qualité, d'une expérience professionnelle et d'un cursus gratuit et rémunéré.

UNE FORMATION APPROFONDIE sur 18 mois favorisant l'immersion professionnelle

L'alternance de période en cours, en stage et chez l'employeur.

L'élève auxiliaire de puériculture (AP), tout en se formant, se constitue une expérience solide et reconnue à l'issue de la formation par les futurs employeurs.

UN ENSEIGNEMENT COMPLET ET DIVERSIFIÉ

- cours,
- travaux de groupe, travaux dirigés et travaux pratiques,
- séances de simulation, d'analyse de pratiques
- ateliers de sophrologie/massage/théâtre.

UNE SÉLECTION SIMPLIFIÉE AVEC UN CONTRAT SIGNÉ

Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage sont admis directement en formation, sans épreuve de sélection.

Sans contrat, la sélection est sur dossier, avec un entretien oral de motivation (excepté en 2021 avec la crise sanitaire).

Pré-Inscription en ligne obligatoire (<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>)

Dépôt ou envoi du dossier complet au secrétariat : Mme ROGER 01 41 58 56 71



FONDATION ŒUVRE DE
LA CROIX SAINT-SIMON

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 26 DÉCEMBRE 1922

INSTITUT DE FORMATION
PARAMÉDICALE ET SOCIALE

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Ce contrat à durée déterminée est tripartite : conclu avec un employeur, le CFA et l'élève. Il faut être âgé de moins de 30 ans.

Le CFA du groupe SOS accompagne les élèves à la recherche d'employeurs.

Durant 18 mois, l'élève a un statut de salarié au sein d'une structure.

Le coût : un diplôme sans frais pour l'apprenti

Prise en charge des frais de formation par l'employeur.

Une rémunération tout au long des 18 mois de formation

L'élève perçoit un salaire pouvant aller de 50% à 80% du SMIC selon son âge.

POURQUOI A L'IFPS ?

- Pour intégrer une promotion « à taille humaine » de 20 élèves
- Pour un accompagnement individualisé à la recherche employeur
- Pour notre réseau d'employeurs :
 - La Fondation œuvre de la Croix Saint Simon recrute 10 apprentis à chaque rentrée <https://www.croix-saint-simon.org/>
 - Le groupe SOS
 - Les villes de Montreuil, Fontenay Sous-Bois, Rosny, Noisy Le Sec, le département du 93...
- Pour notre taux de réussite de 98%

LE MÉTIER

En collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture dispense des soins, réalise des activités d'éveil et d'éducation, favorise le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

Ses fonctions sont variées : hygiène, confort et alimentation des petits, activités d'éveil, contacts avec les parents, accueil et intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion.

Cette profession offre de réelles perspectives d'embauche (hôpital, structures d'accueil, centre de protection maternelle et infantile, structure d'accueil, crèches, service de pédopsychiatrie) que de véritables possibilités d'évolution de carrière. Après le diplôme d'auxiliaire de puériculture, il est possible de s'orienter vers une formation d'éducateur de jeunes enfants ou d'infirmier.